

Procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 à 18h

(Accueil 17h45)

Date des convocations : 24 juin 2025
Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BÉRARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Stéphane BÉRARD, Maire,
Mmes Pauline AMARI, Marie-Josée MENU, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Marc ARDRÉ, Bertrand CAVALERIE,
Benoît PRADEL, Octave LOPES, Adjoints au Maire,
Mme Julie FAU, MM. Fernand DÉLÉRIS, Joris VILLARDI, Conseillers Délégués,
Mmes Hélène ALLEGUEDE, Karine MONCAYO, Georgette PINEL, Laurence TÉNÈS, M. David BEDEL.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mmes Ghislaine CALVIGNAC, Martine HIRONDELLE, Magalie PERY, Laury SALABERT, Karima SEMMOUDI, MM. Gautier BERTHET, Maguette DIENG, Sylvain COSTANTINI, Philippe DEBONS, Sammy SLIMAN, Lény VIDAL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mmes Ghislaine CALVIGNAC, Martine HIRONDELLE, Magalie PERY, MM. Gautier BERTHET, Maguette DIENG, ont donné respectivement pouvoir à M. Stéphane BÉRARD, Mmes Hélène ALLEGUEDE, Hélène SÉMÉTÉ, MM. Bertrand CAVALERIE, Joris VILLARDI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Jo MENU

SECRÉTAIRE AUXILIAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile VILLETTE

Monsieur le Maire accueille les élus et fait part des procurations.

Monsieur le Maire présente le carnet Mairie :

- Décès le 29 mai 2025 de Madame Josette MAYENOBE, agent retraitée de l'école Beausoleil.

CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTATION DES AGENTS NOUVELLEMENT RECRUTÉS

Monsieur le Maire donne la parole aux agents nouvellement recrutés par la Commune et le CCAS. Il précise que ces agents sont sur des postes de remplacement d'agents à la suite de départs de la Collectivité, de départs à la retraite, ou de congés maladie, etc. L'ensemble des postes est à temps complet sauf mention contraire.

Les agents présents se présentent :

- Madame Cindy LE BON CASSÉ, responsable du Service Aide à Domicile du CCAS, recrutée en CDD de 3 ans, depuis le 14 avril 2025 / remplacement de la responsable à la suite du départ de la Collectivité de Madame Stéphanie VIGUIER
- Madame Céline CARAMINOT, agent de surveillance de la voie publique (ASVP), recrutée par voie de mutation de la Commune de Figeac, depuis le 19 mai 2025 / remplacement de Monsieur Jean-Michel CAUX, policier municipal, parti à la retraite le 1^{er} mars 2025
- Monsieur Florian PELLOQUIN, agent technique polyvalent voirie-festivités, recruté par voie de mutation de la Commune de Coëx à compter du 1^{er} juin 2025 / remplacement d'un poste au service Voirie - Festivités
- Monsieur Fabien CEROU, adjoint au responsable bâtiments, fonctionnaire démissionnaire de l'administration pénitentiaire, recruté à compter du 9 juillet 2025 / remplacement à la suite du départ de la Collectivité de Monsieur Cédric FIZES le 1^{er} janvier 2025
- Monsieur Jean-Christophe BOEGLIN, conseiller France Services, recruté en CDD de remplacement d'une durée initiale de 3 mois (renouvelable) à temps complet (26h France Services et 10h service Informatique – Direction des services techniques), à compter du lundi 12 mai 2025 / remplacement d'un agent France Services en arrêt maladie

Les agents suivants sont excusés :

- Madame Christelle DAQUIN, responsable du secrétariat des Services Techniques, recrutée par voie de mutation de la Commune de Caylus / remplacement de Madame Maryline VILLE, départ à la retraite début 2026

- Madame Kaoutar RAZOUS, agent des services scolaires et périscolaires, école Beau soleil, recrutée depuis le 1^{er} novembre 2024
- Madame Shaïna LUBIN, agent des services scolaires et périscolaires, école Chantefable, recrutée en CDD depuis le 1^{er} octobre 2024, agent des services scolaires et périscolaires, école Beau soleil, nomination stagiaire de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} septembre 2025
- Madame Jessie BRAYAT, agent des services scolaires et périscolaires, école Beau soleil, recrutée depuis le 1^{er} septembre 2023 en Contrat aidé Parcours Emploi Compétence, suivi à compter du 1^{er} septembre 2025 d'un Contrat d'apprentissage C.A.P Accompagnant Educatif Petite Enfance
- Monsieur Thomas LONGBOIS, agent technique polyvalent voirie-festivités, recruté en CDD pour une durée de six mois (renouvelable) depuis le 1^{er} mai 2025 / remplacement d'un poste au service Voirie - Festivités

Monsieur le Maire demande aux élus de se présenter avec leurs délégations.

N°2025/106 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Annexe 1 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025 et demande s'il y a des observations sur sa rédaction.

Aucune observation n'étant soulevée, le Conseil Municipal, après délibération, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

GRAND-FIGEAC – AMÉNAGEMENT URBAIN

INFORMATION RELATIVE AU CALENDRIER DE TRAVAUX DE LA RÉNOVATION DU QUARTIER ALBERT THOMAS

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement, fait part de la réunion de lancement des travaux de rénovation du quartier Albert Thomas qui a eu lieu ce 18 juin 2025 en mairie. Une information aux parents d'élèves avant la sortie scolaire est prévue.

Après l'attribution des marchés, la réunion de lancement s'est tenue en présence des entreprises titulaires, du maître d'œuvre Sinopia associé au bureau d'études Gétude, de la société SARL CBD, coordinateur SPS, ainsi que des représentants du Grand-Figeac et de la Commune de Capdenac-Gare. Les travaux tant attendus débiteront par une phase préparatoire à compter du 1^{er} juillet, pour un démarrage effectif prévu le 1^{er} août. La démolition des maisons se déroulera en août pendant les vacances scolaires. Le chantier s'étalera sur une durée de 8 mois, avec une réception programmée en février 2026, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand-Figeac.

À l'issue de la consultation :

- La partie voirie va être attribuée au groupement Gregory-Capraro, pour un montant total de 958 885 € HT.
- La partie espaces verts et mobilier urbain va être réalisée par l'entreprise ID Verte, pour un montant de 66 877 € HT.

Ces travaux entraîneront inévitablement des perturbations de circulation et des nuisances sonores. Consciente de ces désagréments, la Commune s'engage à veiller à leur réduction autant que possible et à maintenir une communication régulière avec les riverains tout au long du chantier.

GRAND-FIGEAC – URBANISME

INFORMATION RELATIVE L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge de l'Aménagement et Vice-président à la Planification Urbanisme et Mobilité au Grand-Figeac, informe le Conseil Municipal de l'approbation du PLUi en Conseil Communautaire du 24 juin 2025. Le PLUi sera exécutoire d'ici quelques jours et applicable. Pour mémoire, la Commune n'est plus compétente en termes de planification.

ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

INFORMATION RELATIVE À LA FUSION DES ÉCOLES

Monsieur le Maire informe du recrutement effectué par l'Éducation Nationale pour la direction unique des écoles publiques, à savoir la nomination au poste de Directeur le 10 juin 2025 de Monsieur Sébastien CAYSSIALS. Dès sa nomination, il a déjà rencontré les enseignants et assisté aux Conseils d'École de juin qui se sont passés dans de très bonnes conditions. Madame Marion PUECH, Directrice actuelle de l'école Pierre Riols, a fait un discours à l'issue de ses

15 ans de présence dans l'école ; elle a remercié ses collègues et les parents d'élèves. Malgré les divergences, Monsieur le Maire lui a souhaité une bonne continuation pour la suite de sa carrière.

INFORMATION SUR LA DEMANDE DU MAINTIEN DU POSTE À L'ÉCOLE PIERRE RIOLS

Monsieur le Maire rappelle le courrier du 28 mai 2025 signé par Monsieur le Maire et adressé à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour solliciter le maintien du poste à l'école Pierre Riols au vu des effectifs. Pour mémoire, seule la Collectivité a défendu ce poste.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) a confirmé que le groupe de travail des Syndicats sur la carte scolaire a validé le maintien du poste en appui au projet de la fusion. Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) réuni le 23 juin 2025 a entériné cette position.

Monsieur Bertrand CAVALERIE s'inquiète des effectifs à venir et d'une potentielle perte de poste l'an prochain.

N°2025/107 CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES POUR LA COORDINATION DU DISPOSITIF NATIONAL « LIRE ET FAIRE LIRE »

Annexe 2 : projet de convention avec la FOL pour la coordination du dispositif national "Lire et Faire Lire"

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec la Fédération des Œuvres Laïques pour la coordination du dispositif national "Lire et Faire Lire".

Coordonnée en partenariat par l'UDAF et la Ligue de l'Enseignement (Fédération des Œuvres Laïques – FOL de l'Aveyron), l'action « Lire et Faire Lire » a pour objet de développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles retraités dans les établissements scolaires et structures éducatives. L'activité se déroule sur le temps périscolaire ou extra-scolaire pendant l'année scolaire. La Commune s'engage à reverser une participation financière aux frais de formation des lecteurs d'un montant de 50 € / lecteur / an, soit un montant de 100 €, deux bénévoles intervenant à Capdenac-Gare.

Vu le projet de convention pour la coordination du dispositif national « Lire et Faire Lire » à signer avec la FOL de l'Aveyron,

Considérant que le réseau « Lire et Faire Lire » est partenaire pour la mise en œuvre des activités péri-éducatives, avec la participation d'un ou plusieurs bénévoles,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve la convention à signer avec la FOL relative au dispositif « Lire et Faire Lire »,
- Approuve le versement à la FOL de l'Aveyron d'une participation financière aux frais de formation de deux bénévoles lecteurs pour un montant de 50 € / lecteur / an, soit un montant de 100 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la FOL de l'Aveyron.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

CANICULE – DISPOSITIONS RELATIVES AU SERVICE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE :

Monsieur le Maire présente les dispositions relatives au service scolaire et périscolaire en période de canicule :

- Information des parents par les Directrices des écoles Beau Soleil et Pierre Riols – Chantefable, dimanche 29 juin :
 - Annulation des sorties scolaires de lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet
 - Maintien des pique-niques au parc de Capèle
 - Appel à la vigilance des parents – demande de fournir casquette, gourdes et éventuellement brumisateurs aux enfants
- Rafraîchissement des classes – ouverture des portes et fenêtres, le soir à l'étage et tôt le matin en rez-de-chaussée
- Adaptation des activités scolaires et périscolaires : utilisation des salles les moins chaudes en rez-de-chaussée, utilisation des zones d'ombres dans la cour et au parc de Capèle, rafraîchissement des élèves avec des jeux d'eau, vigilance demandée au personnel municipal.
- En lien avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, les Directrices ont été autorisées à informer les parents de la possibilité de garder leur enfant à la maison :
 - Dès ce lundi 30 juin après-midi pour les enfants de l'école Beau Soleil (information faite aux parents dimanche 29 juin)
 - A compter de mardi 1^{er} et du mercredi 2 juillet pour les élèves de Pierre Riols – Chantefable (information transmise aux parents lundi 30 juin).
- En lien avec l'Office Social et Culturel
 - Adaptation ou annulation des activités péri-éducatives lundi 30 juin et mardi 1^{er} juillet
 - Demande aux parents de venir chercher leur enfant le plus tôt possible

Sur le prochain mandat, ce sujet devra faire l'objet de toutes les attentions vu le réchauffement climatique.

ECONOMIE

N°2025/108 LOCAL COMMERCIAL 6 RUE CARNOT : REMISE GRACIEUSE DE LOYER À MONSIEUR AVEDIS JAMGOTCHIAN

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, rappelle que Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN a souhaité mettre fin au bail commercial 6 rue Carnot, le 15 mai 2025. Pour le mois d'avril et la première quinzaine du mois de mai 2025, son activité de restaurant La Doune a été fortement réduite en raison du déménagement du matériel lui appartenant.

Pour cette raison, Monsieur Bertrand CAVALERIE propose au Conseil Municipal d'accorder à Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN une remise gracieuse de loyer couvrant la période d'occupation du 1^{er} avril au 15 mai 2025, soit la somme totale de 765,75 € (510,50 € + 255,25 €).

Le Conseil Municipal, après délibération, accorde à Monsieur Avedis JAMGOTCHIAN une remise gracieuse de loyer couvrant la période d'occupation du 1^{er} avril au 15 mai 2025, soit la somme totale de 765,75 €.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

FINANCES

2025/109 DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025 - ÉTAT - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - DETR ET AUTRES PARTENAIRES : EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/06 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, rappelle le projet d'aménagement de nouveaux locaux sur trois sites correspondant à une extension de la Maison de Santé et rendu nécessaire pour accueillir de nouveaux professionnels de santé. Par délibération n°2025/06 du 27 janvier 2025, des subventions ont été sollicitées.

Par courrier du 12 mai 2025, l'État a accordé, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une aide de 20 000 € en lieu et place des 57 200 € sollicités. Le dossier est en cours d'instruction par la Région Occitanie, le Département de l'Aveyron et le Grand Figeac qui prendra 50% du reste à charge déduction faite des subventions effectivement perçues.

Au vu du montant accordé par l'État, il convient redélibérer le plan de financement prévisionnel comme suit :

Plan de financement HT	Taux	Montant sollicité	Taux accordé	Montant accordé	Observations
ETAT DETR	40%	57 200 €	14%	20 000 €	Accordé
Région Occitanie	10%	14 300 €	10%	14 300 €	en cours d'instruction
Département de l'Aveyron	10%	14 300 €	10%	14 300 €	en cours d'instruction
Grand-Figeac	20%	28 600 €	33%	47 200 €	en cours d'instruction
Commune : autofinancement	20%	28 600 €	33%	47 200 €	
Taux de subvention		80%		67%	

Le Conseil Municipal, après délibération, :

- Sollicite les participations de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron,
- Sollicite le Grand-Figeac pour une participation à hauteur de 50% du reste à charge,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tout document relatif à cette affaire.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

N°2025/110 INSTAURATION DE LOYERS POUR LA MISE À LA LOCATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que la Commune dispose de deux logements communaux qui peuvent être proposés de nouveau à la location :

- la maison du stade située au stade municipal, 74 ter avenue Albert Thomas, à compter du 1^{er} septembre 2025

- un appartement, 9 rue de la République, à compter du 1^{er} juillet 2025.

Afin de mettre ces biens en location, il propose de fixer le montant mensuel des loyers de ces deux logements communaux comme suit :

- la maison du stade, 74 ter avenue Albert Thomas : location en meublé pour un loyer mensuel de 650 €,
- l'appartement, 9 rue de la République : loyer mensuel de 600 €, plus les charges.

Le loyer sera révisé chaque année pour tenir compte de la variation d'un indice de référence des loyers publié par l'INSEE et les charges sont révisables chaque année en fonction des dépenses réelles.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les montants de loyers comme mentionnés.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

N°2025/111 BUDGET DE LA COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, explique qu'il convient de voter une décision modificative au Budget de la Commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 6232 Fêtes et cérémonies : réalisation d'une vidéo pour les manifestations 2025-2026 : nouveaux arrivants, vœux à la population et au personnel, etc. : + 3 000 € (prestation non inscrite au budget prévisionnel)
- Compte 65888 Autres charges : diminution de l'autofinancement de l'investissement : - 500 €
- Régularisation de la participation au Transport d'Intérêt Local du Grand-Figeac, la dépense concerne le chapitre 011

Recettes de fonctionnement

- Compte 74718 Participations : augmentation de la participation de l'Etat 2025 pour France Services : + 5 000 €
- Compte 752 Revenus des immeubles :
 - Constatation de la cessation d'activité du restaurant La Doune d'avril à décembre 2025, pas de remise en location dans l'attente de la réalisation des travaux de mise aux normes : - 4 500 €
 - Report de la location de l'appartement rue de la République du 1^{er} juin au 1^{er} juillet : perte d'un mois de location : - 600 € (montant prévisionnel inscrit)
 - Ajout du loyer en meublé de la maison stade location à compter du 1^{er} septembre 2025 : + 2 600 €

Dépenses et recettes d'investissement :

- Opération 315 - Rénovation urbaine : Dépenses supplémentaires sur le programme de l'aménagement rue Émile Combes : + 10 000 € reprise des réseaux, les crédits sont pris sur l'opération France Services
- Opération 313 - Espaces France Services : Ajustement du programme sur l'avancée des travaux
- Opérations patrimoniales : - régularisation de l'inventaire concernant le mandat 1381 de 2024 correspondant à la reprise de la toiture immeuble Jean Moulin (sans incidence financière)
- régularisation subvention Grand Figeac pour permettre son amortissement.

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre 011 Charges à caractère général		
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00
62876	Remboursement de frais au GPF de rattachement	33 000,00
Chapitre 65 Charges de gestion courante		
65888	Charges diverses de gestion courante - Autres	-500,00
657351	Subventions de fonctionnement aux GPF de rattachement	-33 000,00
	Total	2 500,00
Recettes		
Chapitre 74 Dotations et participations		
74718	Participations - Autres	5 000,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante		
752	Revenues des immeubles	-2 500,00
	Total	2 500,00
Solde Section de fonctionnement		00,00

Section investissement

Dépenses		
	Opération 313 : Espace France Services	-10 000,00
	Opération 315 : Rénovation urbaine	10 000,00

041 Opérations patrimoniales		
21321	Immeubles de rapport	1 864,58
13251	Subvention d'investissement rattachée aux actifs non amort. GPF de rattachement	176 266,06
	Total	178 130,64
Recettes		
041 Opérations patrimoniales		
21318	Autres bâtiments publics	1 864,58
13151	Subvention d'investissement rattachée aux actifs amort. GPF de rattachement	176 266,06
	Total	178 130,64
Solde Section investissement		0,00

Le Conseil Municipal, après délibération, vote la décision modificative n°2 du Budget principal.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

Monsieur Bertrand CAVALERIE présente la délibération instaurant des tarifs en matière d'incivilités canines avec une période de communication de six mois pour la possession de sacs.

Monsieur le Maire explique que désormais les propriétaires d'animaux devront se munir de sacs, la Collectivité n'en mettra plus à disposition dans les distributeurs, certaines personnes se servant sans limite.

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et aux Ressources Humaines, rappelle la proposition de mettre des sacs à la mairie et à France Services en solution de dépannage.

N°2025/112 TARIFS DE CONTRAVENTIONS POUR LES DÉJECTIONS CANINES

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint délégué à l'Administration Générale en charge des Finances, explique que, si les animaux de compagnie sont acceptés dans de nombreux endroits, leurs déjections le sont moins, surtout lorsqu'elles se retrouvent sur le trottoir ou dans les espaces publics. Les déjections canines sont en effet responsables de nombres désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Pour des raisons sanitaires, les déjections de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics. L'article R632-1 du Code Pénal et l'article R541-76 du Code de l'Environnement classe les déjections canines au même rang que les déchets, par conséquent le fait d'abandonner les déjections de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe votée par le Conseil Municipal.

A Capdenac-Gare, de nombreuses campagnes de communication municipale, bulletin trimestriel, stand des élus, ont sensibilisé les propriétaires d'animaux. A ce jour, la nouvelle brigade urbaine a pour mission d'entretenir les espaces publics et les résultats de son travail sont désormais visibles. La propreté étant l'affaire de tous, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique va à présent sensibiliser sur le terrain les propriétaires d'animaux et sanctionner les infractions commises, le cas échéant.

Monsieur Bertrand CAVALERIE propose au Conseil Municipal d'instaurer des tarifs de contravention de 2^{ème} classe pour les déjections canines non ramassées et constatées par l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) comme suit :

- ✓ Tout propriétaire de chiens doit être en possession d'au moins deux sacs à déjections canines, à défaut, une contravention de 35 € lui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2026 après un temps de pédagogie en 2025,
- ✓ Tout propriétaire de chiens qui ne ramasse les déjections canines de son animal s'exposera à une contravention de 100 €.

Pour information :

- Le tarif de 35 € pour non-possession de deux sacs est le tarif de base le plus répandu.
- Le tarif pour non-ramassage des déjections va de 100 € à 450 €, le tarif de base est 35 €.
- Les contraventions sont perçues par l'État qui reverse à la Commune seulement l'indemnité de régie à hauteur de 110 € / an.

Vu l'article R632-1 du Code Pénal,
Vu l'article R541-76 du Code de l'Environnement,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'instaurer des tarifs de contravention de 2^{ème} classe pour les déjections canines non ramassées et constatées par l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) comme suit :

- ✓ Non possession de deux sacs à déjections canines : contravention de 35 € à compter du 1^{er} janvier 2026 après un temps de pédagogie en 2025,
- ✓ Non ramassage des déjections canines : contravention de 100 €.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

SOLIDARITÉ - SANTÉ

INFORMATION RELATIVE À L'APPEL À PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et aux Ressources Humaines, indique qu'à la suite de l'appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale, deux sociétés ont répondu à la consultation. Après analyse des propositions financières par le cabinet ARIMA, la société HYGIE Protection Sociale Mut'Com a été retenue.

Modalités de communication retenue :

Réunion publique le jeudi 18 septembre 2025 à 18h à la salle Atmosphère

Permanence hebdomadaire : le mercredi matin de 10h à 12h ou/et le vendredi de 8h à 12h à France Services

INFORMATION SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE (SAD) DU CCAS DE CAPDENAC-GARE ET LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD) DE L'EHPAD DE LA RÉSIDENCE DU PAYS CAPDENACOIS

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et aux Ressources Humaines, informe le Conseil Municipal de l'envoi des délibérations des Conseils d'Administration du CCAS et de l'EHPAD, réunis le 25 juin 2025, et du projet de convention à l'Agence Régionale de Santé (ARS) et au Département de l'Aveyron. Les approbations préalables de l'ARS et du Département de l'Aveyron sont nécessaires pour la signature de la convention transitoire de coopération. Elle rappelle qu'il n'y a aucun changement dans le fonctionnement des deux services.

RÉSEAUX

N°2025/113 CONCESSION GAZ : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS GRDF 2024

Annexe 3 : Compte-rendu d'activités GRDF 2024

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, présente le compte-rendu de la concession gaz 2024 transmis par GRDF. Il rappelle que le contrat a été signé le 9 juillet 2002 pour une durée de trente ans et arrivera donc à terme en 2032.

Le nombre de clients a baissé, il est de 1 367 en 2024 contre 1 394 en 2023, la quantité acheminée a légèrement augmentée passant de 30 947 MWh en 2023 à 31 000 MWh en 2024. Le nombre de compteurs domestiques actifs est de 1 284.

Concernant le patrimoine de la concession, la longueur totale des conduites est de 31 kms.

Pour 2024, les principales demandes de prestations réalisées sur la concession ont été les suivantes : 158 mises en service, 120 mises hors service, 78 changements de fournisseurs, 7 interventions pour impayés et 3 premières mises en service. Sur 2024, 17 interventions de sécurité gaz ont été réalisées.

Les investissements réalisés sur la concession en 2024 sont de l'ordre de 84 569 €, ils étaient de 47 315 € en 2023. En ce qui concerne le compte d'exploitation, les recettes d'acheminement et hors acheminement sont en hausse : en 2023, elles représentaient 428 407 €, alors qu'en 2024 elles s'élèvent à 474 297 €. Les charges nettes d'exploitation sont en baisse passant de 234 000 € en 2023 à 220 000 € en 2024. Quant aux charges d'investissement, elles restent stables et s'élèvent à 164 000 € en 2024.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le compte-rendu comme présenté.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

N°2025/114 CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ GRDF : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DITE RODP 2025

Monsieur Octave LOPES, Adjoint à la Voirie et aux Réseaux, explique que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel donne lieu au paiement de plusieurs redevances dont la redevance dite RODP (Redevance Occupation du Domaine Public).

Les éléments de calcul retenus pour l'année 2025 sont les suivants :

- Calcul de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel :

$[(0,035 \times \text{Longueur canalisations en m}) + 100] \times \text{Coefficient de Revalorisation, soit :}$

$[(0,035 \times 28\,333) + 100] \times 1,42 = 1\,550 \text{ €}.$

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015,

Vu le courrier électronique de GRDF du 14 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le versement par GRDF de la redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel d'un montant de 1 550 € au titre de l'année 2025.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

TOURISME

INFORMATION RELATIVE À L'OUVERTURE DE L'ANTENNE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU GRAND-FIGEAC

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint au Tourisme et à la Culture, fait part de la réouverture de l'antenne de l'Office de Tourisme du Grand-Figeac, du 17 juin jusqu'au 12 septembre, et du verre de l'amitié partagé le 18 juin. Madame Samantha DUBUS est le nouvel agent d'accueil, personne expérimentée.

L'accueil est ouvert du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

CULTURE

INFORMATION RELATIVE À LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2025

Monsieur Marc ARDRÉ, Adjoint au Tourisme et à la Culture, fait part du bilan de la fête de la Musique et de l'inauguration du kiosque qui ont eu lieu le 21 juin dernier. Beaucoup de fréquentation constatée avec de multiples animations et de la musique très variée. La réunion de bilan aura lieu ce 9 juillet dans le cadre du CECA (Comité d'Échanges Culturels et Artistiques).

Madame Marie-Jo MENU, Adjointe à la Communication, pense que le contact reçu tardivement pour l'organisation du concert sur les berges a expliqué sa faible diffusion. Au global, la musique était pour les différents publics.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion spécifique aura lieu avant le CECA entre élus pour préparer cette réunion de bilan. Il salue la diversité avec de bons retours reçus, il remerciera les membres du CECA pour cette programmation.

MÉMOIRE - PATRIMOINE

INFORMATION RELATIVE À LA COMMÉMORATION DU 23 JUIN

Madame Julie FAU, Conseillère déléguée au Patrimoine et à la Mémoire, rend compte de la cérémonie de commémoration de Lavyssière à la Carte de France et à la stèle des Fusillés à Lasfargues.

Le 23 juin, à 19 heures, s'est déroulée la cérémonie des combats de Lavyssière durant lesquels sept maquisards furent capturés puis exécutés par les nazis à Lasfargues à Capdenac-Gare. Cette année, la cérémonie revêtait un éclat particulier pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, deux soldats sont sortis de l'anonymat grâce au travail et à la pugnacité de Monsieur Pascal MALLET, président du comité du Souvenir français, à Figeac. Il s'agit de Stanislaw GARULA, d'origine polonaise et William BÉATRIX, originaire de la Sarthe. Leurs noms apparaissent désormais sur la nouvelle stèle, au côté de leurs frères d'armes. Ensuite, contactées par Monsieur Pascal MALLET, les familles des maquisards William BÉATRIX, Italo MARIUZZO et André Albert RAYNAL étaient présentes et ont notamment partagé des photographies et des documents

précieux pour que leurs oncles ne tombent pas dans l'oubli. Et enfin, la Lyre capdenacoise a joué l'hymne polonais en plus du « Chant des partisans » et de « la Marseillaise » pour honorer le maquisard polonais, Stanislaw GARULA. Au cimetière de Capdenac, des gerbes ont été déposées sur les tombes désormais identifiées de Stanislaw GARULA et William BÉATRIX.

La municipalité a remercié chaleureusement Monsieur Pascal MALLET, les nombreux porte-drapeaux, l'ONACVG, l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre, les descendants des victimes, les élus des Communes voisines, la Lyre capdenacoise et les anonymes qui ont permis de donner une dimension particulière à cette cérémonie.

INFORMATION RELATIVE AUX JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2025

Madame Julie FAU, Conseillère déléguée au Patrimoine et à la Mémoire, informe le Conseil Municipal des prochaines Journées Européennes du Patrimoine, les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

La thématique nationale est cette année le *Patrimoine architectural*

La Ville propose deux parcours ouverts au public :

1. « **Le Patrimoine architectural** » : un itinéraire à la découverte de la ville, de son histoire et de son patrimoine.
2. « **Le Patrimoine des savoir-faire – entreprise – artisanat – commerces** » : une mise en valeur des savoir-faire locaux, en collaboration avec les entreprises, commerces, artistes, artisans et associations de notre commune.

Madame Julie FAU annonce que la Collectivité a reçu plusieurs retours à la suite du mail sollicitant les partenaires. Le Service du Patrimoine de la Ville de Figeac et du Grand-Figeac fera des visites guidées, thème à venir, et Madame Noémie LEROY du Mémorial de la Shoah, fera une visite guidée à la Chapelle de Massip.

INFORMATION RELATIVE À LA BALADE CHANTÉE PROPOSÉE PAR LE GRAND-FIGEAC

Madame Julie FAU, Conseillère déléguée au Patrimoine et à la Mémoire, présente le projet de visite nocturne chantée proposée par le Service Patrimoine de la Ville de Figeac et du Grand-Figeac, le lundi 28 juillet à 21h30 : « Laissez-vous ... chanter Capdenac »

La présentation indique qu'il s'agit d'une *visite mêlant la déambulation nocturne dans les rues de la ville à une expérience artistique et poétique autour du chant. D'un lieu à un autre, musique et chansons permettent une approche ludique et décalée de lieux marqués par l'histoire, pour vivre des moments insolites entre visiteurs !*

Les visites animées également par un guide conférencier durent en moyenne une heure et demie. Le tarif est de 9 €, réduit 6 €, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans. Les réservations se font à l'Office de Tourisme.

INFORMATION RELATIVE À LA DEMANDE DE DÉNOMINATION D'UNE RUE AMBROISE CROIZAT

Madame Julie FAU, Conseillère déléguée au Patrimoine et à la Mémoire, fait part du courrier reçu le 4 juin dernier relatif à la proposition de la section du Parti Communiste Français de Capdenac-Gare de rendre hommage à Ambroise CROIZAT, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité Sociale, en procédant à la dénomination d'une rue de Capdenac-Gare à son nom.

Le 12 juin, Monsieur le Maire leur a répondu en saluant l'esprit de cette initiative. Il est en effet essentiel de rappeler, dans le contexte actuel, le rôle fondateur d'Ambroise CROIZAT dans l'édification de la Sécurité Sociale, ce socle de solidarité et de progrès issu du programme du Conseil National de la Résistance, dont nous sommes collectivement les héritiers.

Cette proposition va être étudiée avec sérieux sachant que la dénomination d'une voie publique est une démarche complexe qui s'inscrit dans un cadre administratif et juridique précis. Elle suppose notamment :

- ☛ une réflexion d'ensemble sur la toponymie communale,
- ☛ l'identification d'une voie disponible ou à renommer,
- ☛ une procédure de consultation, notamment avec les riverains directement concernés,
- ☛ l'avis des services de l'État, en particulier de la Préfecture,
- ☛ et in fine, une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a rappelé dans ce courrier que ce processus, qui engage la Commune dans la durée, puisse être mené dans un calendrier adapté, respectueux des procédures et des équilibres locaux et qu'il pourrait faire l'objet d'une instruction dans le cadre plus large du travail de valorisation de la mémoire collective capdenacoise.

Une réunion de travail est en cours de programmation pour échanger sur cette proposition.

RESSOURCES HUMAINES

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité et Vice-présidente du CCAS, expose les délibérations à voter relatives à l'évolution de contrats, de grades ou de statuts des agents concernés. Ces modifications respectent le budget primitif voté.

Madame Laurence TÉNÈS, Conseillère Municipale, demande la date du CDD de 2 mois à Passerelle.

Madame Anne VERZEROLI, Directrice Générale Adjointe, précise qu'il s'agit d'un renouvellement de CDD de 2 mois pour joindre avec le démarrage d'une formation, période pendant laquelle, cet agent sera présente au sein du service en tant que stagiaire.

N°2025/115 CRÉATIONS DE POSTES : CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'il est nécessaire de renouveler et créer des Contrats à Durée Déterminée (CDD) pour accroissement temporaire d'activité en raison d'une charge de travail en augmentation, l'ensemble des missions ne pouvant pas être réalisé par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Vu l'article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-5°,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la création des emplois suivants :

Accueil Passerelle :

- Renouvellement d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'un agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour une durée de deux mois, à compter de juillet, à temps non complet sur une base annualisée à 32h30 par semaine.
- Un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'un agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, pour une durée de quatre mois renouvelables dans la limite maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, à compter du 1er septembre 2025, à temps non complet, sur une base hebdomadaire de 4 heures (minimum).

Ecole Pierre Riols :

- Renouvellement d'un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'un agent périscolaire polyvalent à temps non complet de 19h30 hebdomadaires, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à compter du 1er août 2025, pour une durée de deux mois.

Services Techniques :

- Entretien des locaux : Un contrat pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien des locaux, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour une durée maximale de 12 mois.
- Service Espaces Verts : Trois contrats pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien espaces verts, catégorie C, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour une durée de trois mois renouvelables. Les Contrats à Durée Déterminée pourront être précédés, le cas échéant, d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuel (POEI), via une convention avec France Travail.

France Services / Service informatique :

- Un contrat pour accroissement temporaire d'activité, catégorie C, relevant du grade d'adjoint administratif territorial, à temps complet, pour une durée de 12 mois (maximum).

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

N°2025/116 TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATIONS DE POSTES

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, explique qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois afin de créer des postes à la suite de départs de la Collectivité, et de nominations stagiaires à l'issue de Contrats à Durée Déterminée.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les créations d'emplois comme suit :

Grade / Emploi	Création	Temps de travail
Catégorie C – Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe / Direction des Services Techniques : Responsable Urbanisme et Secrétariat des Services Techniques	1	Temps complet
Catégorie C - Adjoint Technique / Service Education Enfance Jeunesse : Agent périscolaire polyvalent	1	Temps non complet 28h30
Catégorie C Catégorie C - Adjoint Technique / Direction des Services Technique : Agent d'entretien des locaux	1	Temps complet
Catégorie C - Adjoint Administratif / Service Citoyenneté - Communication : Agent Accueil	1	Temps complet

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

N°2025/117 RECOURS À UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe aux Ressources Humaines et à la Solidarité, expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus (sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la Loi article 122 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 relative à la majoration de la cotisation dont le taux est fixé par le conseil d'administration du CNFPT, dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Vu la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 juin 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de conclure un contrat d'apprentissage au sein du service Education Enfance Jeunesse – Ecole Beausoleil, en vue de la préparation au diplôme C.A.P Accompagnant Educatif Petite Enfance, pour une durée de formation de 12 mois,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif d'apprentissage.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

COMMUNICATION

INFORMATION RELATIVE AU BULLETIN MUNICIPAL ÉTÉ 2025

Madame Marie-Jo MENU, Adjointe à la Communication, fait part de la parution à venir du bulletin municipal de l'été. Elle évoque le problème survenu à Grapho 12 impacté par les intempéries.

INFORMATION RELATIVE À L'APPLICATION CITOYENNE

Madame Marie-Jo MENU, Adjointe à la Communication, explique que la Commune s'est équipée de l'application citoyenne Panneau Pocket, outil d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche des habitants. Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer Panneau Pocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, Panneau Pocket est accessible également depuis son ordinateur (<https://app.panneaupocket.com/ville/1022671731-capdenac-gare-12700?panneau=1338164817>).

La Commune va diffuser sur Panneau Pocket des alertes de la préfecture notamment météorologiques, les coupures réseau, les travaux à venir... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances. Chacun est invité à télécharger l'application et à mettre la ville de Capdenac-Gare en favoris.

CONVENTIONS

INFORMATION RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET INITIATIVE AVEYRON

Annexe 4. Convention entre la Commune et Initiative Aveyron

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale en charge des Finances, présente la convention de partenariat à signer entre la Commune et Initiative Aveyron. Il explique que la Commune de Capdenac-Gare participe activement au développement économique de son territoire en favorisant la création, le développement des entreprises et de l'emploi. Les Plateformes d'Initiative Locales, émanation des Chambres de Commerces et de l'Industrie, sont créées d'une manière générale par les acteurs économiques pour agir sur un territoire donné en faveur des créateurs d'entreprise en leur apportant un accompagnement dans la finalisation de leur dossier, une aide financière sous forme de prêts d'honneur et un accompagnement post-projet sous forme de suivi et parrainage. La Plateforme d'Initiative départementale, Initiative Aveyron, poursuit cette mission d'accompagnement sur l'ensemble du territoire notamment à travers ses 8 comités d'agréments locaux : Ouest Douze, Millavois, Nord Aveyron, Grand Rodez, Saint-Affricain, Ségala Vallon, Serre Olt, Villefrancois. La Commune de Capdenac-Gare et Initiative Aveyron agissent donc de façon totalement complémentaire et partagent une même finalité en matière de développement économique sur le territoire de la Commune de Capdenac-Gare.

La Commune de Capdenac-Gare s'engage pour la durée de la convention et sous la condition expresse qu'Initiative Aveyron remplisse ses obligations contractuelles, à verser une dotation annuelle afin de renforcer le(s) fonds de prêts et permettre à la plateforme de poursuivre ses missions d'accompagnement. La dotation annuelle est appelée sur la base du nombre d'habitants (base INSEE) X 0,55 €.

Monsieur le Maire a signé une nouvelle convention avec Initiative Aveyron qui prend effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2026.

Madame Hélène SÉMÉTÉ demande si on a le retour des actions mises en place.

Monsieur Bertrand CAVALERIE indique qu'on demandera un bilan sur le secteur Capdenac-Decazeville.

A la suite de la prise de sa fonction de Céline CARAMINOT, Assistant de Surveillance de la Voirie Publique, Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale, propose d'actualiser la délibération relative à la composition du Comité Foires et Marchés. Un travail sur le règlement du marché va s'engager pour éviter les conflits d'usage. Le stand des élus peut être présent, il relève de la communication institutionnelle avec pour missions de faire de la communication sur des dispositifs existants ou projets en cours. A noter que Madame Céline CARAMINOT a proposé un logiciel de gestion du marché.

Monsieur le Maire ajoute qu'un bilan va être fait et une information faite aux associations.

Monsieur Bertrand CAVALERIE, Adjoint à l'Administration Générale, rappelle que le Comité consultatif des Foires et Marchés a été créé par délibération le 10 juillet 2020, sa composition est mixte : élus et professionnels. Il propose de modifier sa composition au vu du format de Capdenac-Gare.

Vu la délibération n°70/2020 du 10 juillet 2020,

Le Conseil Municipal, après délibération, :

- Modifie la composition du Comité consultatif des foires et marchés comme suit :
 - Monsieur le Maire, Président de droit
 - Monsieur Bertrand CAVALERIE, Premier Adjoint, et Monsieur Gautier BERTHET, Conseiller délégué à l'Économie et aux Commerces
 - Un membre de la Direction Générale
 - Le Régisseur Placier responsable du marché
 - Les Représentants exerçants sur les marchés désignés par les commerçants du marché : les commerçants désignent par un vote à bulletin secret des représentants pour la durée du mandat, dans les catégories suivantes,
 - Un représentant alimentaire
 - Un représentant non alimentaire
 - Un représentant des commerçants sédentaires de l'association Union des Commerçants et des Artisans de Capdenac (UCAC) ou autre association de commerçants,
 - Un Représentant de chacune des organisations syndicales : Syndicat des commerçants non sédentaires de l'Aveyron, APAMA
 - Tout autre élu, personnel de la ville, ou personnalité qualifiée invitée par Monsieur le Maire.

RÉSULTAT DU VOTE : POUR : 21

INFORMATION RELATIVE AUX HORAIRES DU SERVICE ACCUEIL CITOYENNETÉ EN PÉRIODE ESTIVALE

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et aux Ressources Humaines, indique que les horaires d'ouverture du service Accueil Citoyenneté en période estivale sont modifiés depuis le 25 juin dernier en raison de l'absence d'un agent et pour tenir compte de la canicule, le bureau transitoire étant soumis à une forte exposition au soleil et sans courant d'air possible. L'agent mutualisé avec le service Finances viendra en soutien de ce service.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	7h30-12h	7h30-12h	7h30-12h	7h30-12h	7h30-12h
Après-midi	14h-16h30	14h-16h30	fermé	13h-16h30	fermé

QUESTIONS DIVERSES

PREVENTION SANTE : PREPARATION D'OCTOBRE ROSE

Madame Hélène SÉMÉTÉ, Adjointe à la Solidarité et aux Ressources Humaines, rend compte de la réunion ce 30 juin avec l'association AC Cancer avec Mesdames DESTUEL et CONTI ainsi que des contacts pris avec Natacha QUERAUX, infirmière ASALEE (dispositif Action de santé libérale en équipe) de la Maison de Santé, et avec Madame Hélène DELMAS, chargée de sensibilisation au CRCDC Occitanie (Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancer) et référente des ateliers prévention et promotion dépistage.

L'organisation d'une conférence, le 16 ou 23 octobre, est en cours avec la Ligue contre le Cancer. Des interventions dans les écoles sur le temps périscolaires sont également possibles. Au niveau logistique, une banderole est mise à disposition et sera accrochée. Des kits seront distribués chez les commerçants avec des urnes pour recevoir les dons. Une course avec la Team Pif est également envisagée. La prochaine réunion avec l'ensemble des partenaires aura lieu le 12 septembre.

Monsieur Bertrand CAVALERIE précise qu'une course doit être déclarée un an à l'avance, à voir plutôt sous la forme d'une rando course.

Dans le cadre de la prévention des cancers, Madame Hélène SÉMÉTÉ informe de la nouvelle interdiction de fumer dans certains espaces publics notamment aux entrées des établissements scolaires. La Ligue contre le Cancer peut accompagner la Collectivité sur cette problématique.

Madame Cécile VILLETTE, Directrice Générale des Services, confirme que c'est applicable au 1^{er} juillet et qu'une communication doit être faite.

Monsieur le Maire demande quel est le périmètre.

Madame Cécile VILLETTE répond que la réglementation va être étudiée au plus vite par les services.

Le Maire et Président de séance,	La Secrétaire de séance,	La Secrétaire auxiliaire de séance, la Directrice Générale des Services,
Stéphane BÉRARD	Marie-Jo MENU	Cécile VILLETTE